

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESSELVE
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Étaient présents : MM. Yves BUTIN, Étienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DEFOSSE, Éric ROUZÉ, Benoît COUTELLIER, Carlos BOLIVAR, Marcel CLERET, Jean-Pierre BILLARD, Thomas DEFOSSE

Étaient absents : M. Régis HOUDARD

Secrétaire de séance : M. Thomas DEFOSSE

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 6 octobre 2016, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1) 2016-38 : Rapport d'activités 2015

Monsieur le Maire expose :

Chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences. Il donne ensuite lecture du rapport.

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après délibération approuve le rapport d'activité 2015.

2) 2016-39 : Approbation du rapport de la CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et en application du 1°bis du V de l'article ci-mentionné du CGI,

Vu la délibération n°16.065 du 29 septembre 2016 du Conseil Communautaire du Pays Noyonnais approuvant le rapport de la CLECT du 27 septembre 2016 après prise en compte d'une modification,

Considérant le rapport de la CLECT ci-joint,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport de la CLECT du 27 septembre 2016 modifié et adopté par le conseil communautaire du 29 septembre 2016, ci-annexé et modifiant ainsi que précisé dans le rapport le montant de l'attribution de compensation 2016 de la commune.
- Autorise Mr le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3) 2016-40 : Délibération encaissement chèque pour la course pédestre

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un chèque d'un montant de 150.00 € de l'Association « Lagny Omnisports » à l'occasion de la course pédestre dit « Les foulées de Villeselve » prévu le 8 octobre 2016.

Afin de pouvoir encaisser le chèque une délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **Accepte et autorise** Monsieur le Maire à encaisser ce chèque d'un montant de 150.00 € de l'association « Lagny Omnisports ».

4) 2016-41 : Demande de subvention pour le matériel informatique

Monsieur le Maire explique que la commune est passée en dématérialisation totale cette année et il a été constaté que le matériel informatique de la mairie est devenu obsolète. Il est donc nécessaire d'envisager l'acquisition d'un nouvel ordinateur afin d'améliorer les outils de travail de la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire annonce aux membres présents que l'acquisition du matériel informatique pour les collectivités territoriales est éligible à la DETR avec un taux de subvention de 50%.

Il présente les devis établis par l'ADICO notre prestataire informatique et le coût prévisionnel pour l'acquisition de ce matériel est de 1 295.50 € HT soit 1 554.60 € TTC comprenant le matériel et l'installation des différents logiciels (certificat, parapheur, sauvegarde externalisée...).

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'État, au titre de la DETR une subvention à hauteur de 647.75 € afin de participer au financement pour l'acquisition de matériel informatique de la mairie.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Dépenses :..... 1 295.50 € HT
- Subvention au titre de l'Etat 647.75 €
- Fonds communaux..... 647.75 €

Le Conseil Municipal de Villeseve, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au renouvellement du matériel informatique ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. au titre de l'année 2017
- Autorise Mr le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

5) 2016-42 : Adoption des nouveaux statuts de la CCPN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5214-16 et L.5211-20 ;

Vu la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16-077 en date du 24 novembre 2016 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays Noyonnais ;

Considérant les modifications apportées par la Loi NOTRe aux compétences des Communautés de communes ;

Considérant la nécessité de mettre en adéquation les compétences de la Communauté de communes du Pays Noyonnais avec la Loi NOTRe ;

Considérant la notification, le mercredi 30 novembre 2016, de la délibération n°16-077, en date du 24 novembre 2016, portant modifications de l'article 6 des statuts de la Communauté de communes du Pays Noyonnais ;

Considérant que dans le cadre d'une modification statutaire, telle que prévue à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délibérer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération adoptée par le Conseil Communautaire ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Article 1 : ADOPTE la nouvelle rédaction des blocs de compétences de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, telle que fixée dans l'article 6 des statuts ci-annexés.

Article 2 : PRECISE que les autres articles des statuts de la Communauté de communes du Pays Noyonnais demeurent inchangés.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6) 2016-43 : Projet de délibération instaurant le RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un projet de délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la fonction publique territoriale a été rédigé et envoyé au Comité Technique paritaire du Centre de Gestion de l'Oise pour avis.

Il donne lecture du projet ci-annexé et rappelle que celui-ci est à instaurer au 1^{er} janvier 2017 selon les textes mais, il manque toujours un décret concernant les agents du technique.

Le conseil donne un avis favorable sur le projet.

7) 2016-44 : Avis sur le projet d'installation d'éoliennes

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une enquête publique est en cours sur la demande d'autorisation, présentée par la société « MSE LA SABLIERE » d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité regroupement 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Brouchy (80), Villeselve et Golancourt (60). Cette enquête se termine le 21 décembre 2016.

Il a été demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur ce projet dans la période allant de l'ouverture à quinze jours après la clôture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, émet un favorable au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de Brouchy (80), Villeselve et Golancourt (60).

8) 2016-45 : Demande de subvention pour les voyages

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux courriers du Collège Constant Bourgeois qui sollicite une participation financière de la commune pour les voyages pédagogiques organisés en 2017 pour différentes classes concernant 8 élèves de Villeselve.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, indique qu'il ne participera pas financièrement au voyage et rappelle que la commune organise chaque année un voyage pour les enfants de Villeselve.

Une demande de subvention a également été reçue de l'association d'aide et de maintien à domicile « ASDAPA » de Beauvais. Le Conseil Municipal ne subventionnera pas.

9) 2016-46 : Dossier de demande d'aide social

Monsieur le Président donne lecture d'un dossier d'aide social reçu du Conseil Départemental concernant une famille de Villeselve.

Après examen complet du dossier, les membres du Conseil Municipal ne donneront pas suite à la demande à 8 voix contre et 2 abstentions.

Il est demandé à Mr le Maire de faire un courrier à l'assistante sociale du Conseil Départemental en charge du dossier afin d'obtenir des informations complémentaires.

10) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a pris contact avec l'agence de l'eau Artois-Picardie au sujet de l'assainissement. Il lui a été notifié que des subventions étaient possibles à hauteur de 50% par logement dans la limite de 5 à 6 logements par an. Un débat s'est engagé...

Monsieur le Maire explique qu'il va prendre contact avec le Préfet de région pour trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Étienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre